

RÈGLEMENT PARTICULIER (RPE)

COUPE NOUVELLE AQUITAINE SENIOR

SAISON 2024/2025

Table des matières

	Pages
Art 1 - GÉNÉRALITÉS	2
Art 2 - PARTICIPATION DES GSA	2
Art 3 - LICENCES DES JOUEURS	2
Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES	3
Art 5 - CALENDRIER	3
Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES	3
Art 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS	4
Art 8 - FORMULES SPORTIVES	4
Art 9 – FEUILLE DE MATCH	4
Art 10 – CALCUL DU QUOTIENT POUR LE CLASSEMENT	5
Article 11 – DIRECTIVES ARBITRAGE CRA ET FRAIS DE DEPLACEMENTS	5

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Coupe Nouvelle Aquitaine Senior	
Catégorie	SENIOR	
Abréviation	CNA S	
Commission sportive référente	CRS Secteur Senior	
Forme de jeu	6x6	
Genres	Féminin/Masculin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	1 par genre
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Non

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licences autorisées dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition extension volley-ball /Option Open/Option PPF
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve*	Avant le 1 ^{er} février 2025
Type de licence mutation autorisée	Régionale/Nationale - Exceptionnelle
Catégories autorisées	
Senior	oui
M21 Féminines et Masculins (sans surclassement)	oui
M18 Féminines et Masculins avec simple surclassement	oui
M15 Féminines et Masculins avec triple surclassement	oui

* Les joueurs (ses) renouvelant leur licence compétition extension volley-ball ne sont pas concernés par ce délai.

* Les joueurs (ses) faisant évoluer leur licence **extension compet 'lib ou hors compétition extension LOISIR** prise avant la date limite de qualification pour ces championnats en licence **compétition extension volley-ball** auprès du même GSA ne sont pas concernés par ce délai.

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Composition des équipes

Nombre de joueurs/joueuses par équipe				
Minimum	Maximum	Libéros	Sur le terrain	Sur la feuille
6	12	2	6	12

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs mutés et/ou option « open »	3
Nombre maximum de joueurs mutés « exceptionnel »	2
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	1

Qualification des joueurs : même règlement que pour le championnat concernant la double participation des jeunes M18/M21 avec catégories des joueurs, A-B-C... pour les collectifs des équipes de niveau supérieur en championnat Des joueurs de niveau inférieur (AR par exemple) pourront intégrer le collectif de l'équipe engagée en Coupe NA sans que cela impacte les catégories de joueurs dans les championnats régionaux.

Art 5 – CALENDRIER (Voir le détail du calendrier complet en fin de document)

Jour officiel des rencontres	Samedi ou dimanche suivant le calendrier de l'épreuve
Horaire officiel des rencontres	Selon le calendrier de l'épreuve
Plage d'implantation autorisée avec l'accord des clubs adverses	Samedi 14h-21h et dimanche 11h-17h
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai maximum de la demande	8 Jours après la parution du tour suivant
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Toute modification se fera avec accord de la CRS

Elle devra être faite, par mail à la CRS Senior (sportiveseniorldvb@gmail.com), dans les huit jours suivant la parution du tour suivant après contact avec les clubs concernés par le tour suivant

ACCORD OBLIGATOIRE DES 3 CLUBS

Les demandes de modifications pourront concerner un changement d'horaire, un changement de jour du tournoi (même week-end ou week-end différent)

Sans accord des autres clubs, le tournoi aura lieu comme prévu au présent calendrier

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes première rencontre
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes première rencontre
Présence du marqueur	H- 45 minutes première rencontre
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H- 16 minutes première rencontre
Tirage au sort	H- 16 minutes première rencontre
Échauffement au filet	H- 15 minutes première rencontre
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	30 minutes

Chaque participant doit OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Le GSA recevant doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Art 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de la transmission de la FDME	GSA organisateur
Téléchargement de la FDME ou saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi *	Avant 2h00 dimanche
Téléchargement de la FDME ou saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du dimanche*	Avant 21h00 dimanche

*Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise par voie informatique sur l'adresse mail de la CRS (sportiveseniorlavb@gmail.com) dans les mêmes délais que la FDME.

*Dans le cas d'une défaillance lors de l'envoi de la feuille de match électronique, saisir manuellement le résultat et adresser à la CRS (sportiveseniorlavb@gmail.com) les photos (prises au préalable à l'envoi par précaution) ou capture d'écran de la composition des équipes, du corps arbitral et de la page de résultats, ceci dans les mêmes délais que ci-dessus

Art 8 - FORMULES SPORTIVES

POULES DE 3 EQUIPES A CHAQUE TOUR.

RENCONTRES EN 2 SETS GAGNANTS DE 25 POINTS AVEC SET DECISIF EN 15 POINTS ET 2 POINTS D'ECART – 30' ENTRE DEUX RENCONTRES

Terrains en travers de la salle uniquement si le recul est suffisant (minimum 3 m derrière la ligne de fond), sinon, organisation dans deux salles différentes

Chaque équipe fera entre 4 et 12 matchs sur l'ensemble de la compétition

Art 9 – FEUILLE DE MATCH

RAPPEL : Seule la licence «Compétition Extension Volley-ball» permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant correspondant à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence encadrement extension dirigeant.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **16 minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Article 10 - CALCUL DU QUOTIENT POUR LE CLASSEMENT

Les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants :

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés (y compris forfaits et pénalités)
2. Nombre de victoires
3. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus
4. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus
5. Résultat direct entre les équipes (nombre de points au classement obtenu par chacune des équipes)

Article 11 - DIRECTIVES ARBITRAGE CRA ET FRAIS DE DEPLACEMENTS

Le club recevant le tournoi devra fournir les arbitres et aura à sa charge leurs indemnités : 20 € chacun par rencontre arbitrée en 2 sets gagnants et 47 € chacun si match unique en 3 sets gagnants

Le club recevant devra également fournir le marqueur qui sera indemnisé à leur discrétion

Pas de péréquation kilométrique pour cette compétition. Les clubs se déplaçant auront à leur charge leurs frais de déplacement tandis que le club recevant aura à sa charge les frais d'arbitrage.

Les arbitres qui officieront sur ces tournois obtiendront 1 point de couverture d'arbitrage pour leur équipe R1 ou PN la première fois qu'ils officieront.

Si le club reçoit 2 fois cette compétition, si l'arbitre est le même, il n'aura aucun point à son actif, mais si c'est un arbitre différent, il obtiendra 1 point de couverture d'arbitrage